



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/09/2021

Dossier complet le :

17/09/2021

N° d'enregistrement :

2021-41598

1. Intitulé du projet

EXTENSION D'UNE CABANE OSTREICOLE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Le Royaume de l'Océan

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cyril POULARD

RCS / SIRET

813

259

157

00010

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14	Travaux ouvrages et aménagement dans les espaces remarquables ou littoral : permis de construire en zone Aor

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

EXTENSION D'UNE CABANE OSTREICOLE

4.2 Objectifs du projet

PROTECTION DES PERSONNELS - amélioration des conditions de travail AVEC REPONSE AU RISQUE DE SUBMERSSION PAR CREATION D'UNE ZONE REFUGE A L'ETAGE
amélioration des conditions sanitaires et du bien-être animal
PROTECTION CONTRE LE VOL
PROTECTION DES HUITRES DU RAYONNEMENT ET DE LA CHALEUR

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

DECOUPE PONCTUELLE DES PLATEFORMES BETON EXISTANTES, REALISATION DE SOMMIERS OU DES MISE EN PLACE DE LA CHARPENTE METALLIQUE PAR ENGIN DE LEVAGE ADAPTE (MANUSCOPIQUE)
POSE DES PLAQUES DE COUVERTURE ET DE BARDAGE ET MENUISERIES, FINITIONS GOUTTIERES

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

PROTECTION DES PERSONNELS - amélioration des conditions de travail AVEC REPONSE AU RISQUE DE SUBMERSSION PAR CREATION D'UNE ZONE REFUGE A L'ETAGE
amélioration des conditions sanitaires et du bien-être animal
PROTECTION CONTRE LE VOL
PROTECTION DES HUITRES DU RAYONNEMENT ET DE LA CHALEUR

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire
évaluation d'incidence Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE DE PLANCHER CREEE	39 M2
HAUTEUR	6.64M AU FAITAGE/PLATEFORME

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

route du vieux port
Le Grand Mottard
17560 Bourcefranc-Le
Chapus

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 8 ' 54 " 210 Lat. 45 ° 51 ' 13 " 41N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La Forme actuelle de la cabane et de son degorgeoir date des années 1970
le site est historiquement dédié à cet usage.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 540007610 Marais et vasière de Brouage-Seudre-Oléron
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOURCEFRANC LE CHAPUS
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	entre 2 sites Natura 2000 : SIC FR5400432 Marais de la Seudre ZPS FR5412020 Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron SIC FR5400431 Marais de Brouage et Nord Oleron ZPS FR5410028 Marais de Brouage, Ile d'Oléron
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà utilisé à des vues d'exploitations conchylicoles. Il n'y aura pas de modifications d'affluence humaine, de bruit, d'odeur par rapport à aujourd'hui,... donc pas d'impact sur les sites NATURA 2000 proches

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	PONCTUELLEMENT LORS DE L'INSTALLATION (QUELQUES JOURS)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

LA MISE EN OEUVRE D'un pont roulant permettra de réduire l'usage de petits véhicules monte-charges :
réduisant les consommations énergétiques et pollutions inhérentes,
réduisant les risques de chocs et d'accidents avec le personnel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LE PROJET NE CONCOURRE A AUCUNE IMPERMEABILISATION SUPPLEMENTAIRE, LES ZONES DE TRAVAIL SONT EXISTANTES, SIMPLEMENT FERMEES

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
évaluation Natura 2000 avec tous les plans intégrés (annexes) permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

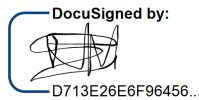
Fait à

Bourcefranc Le Chapus

le,

15 septembre 2021

Signature

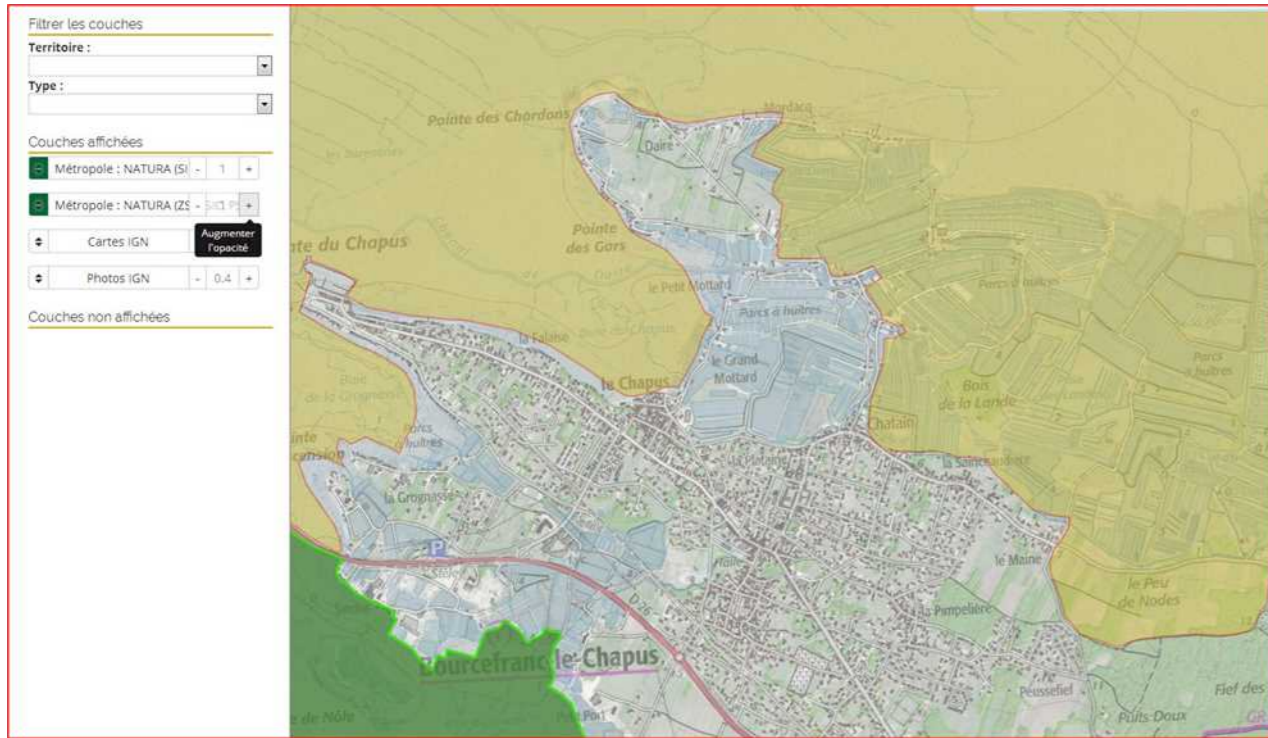


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

EXTENSION D'UNE CABANE OSTREICOLE

Le grand Mottard

dossier de demande de permis de construire



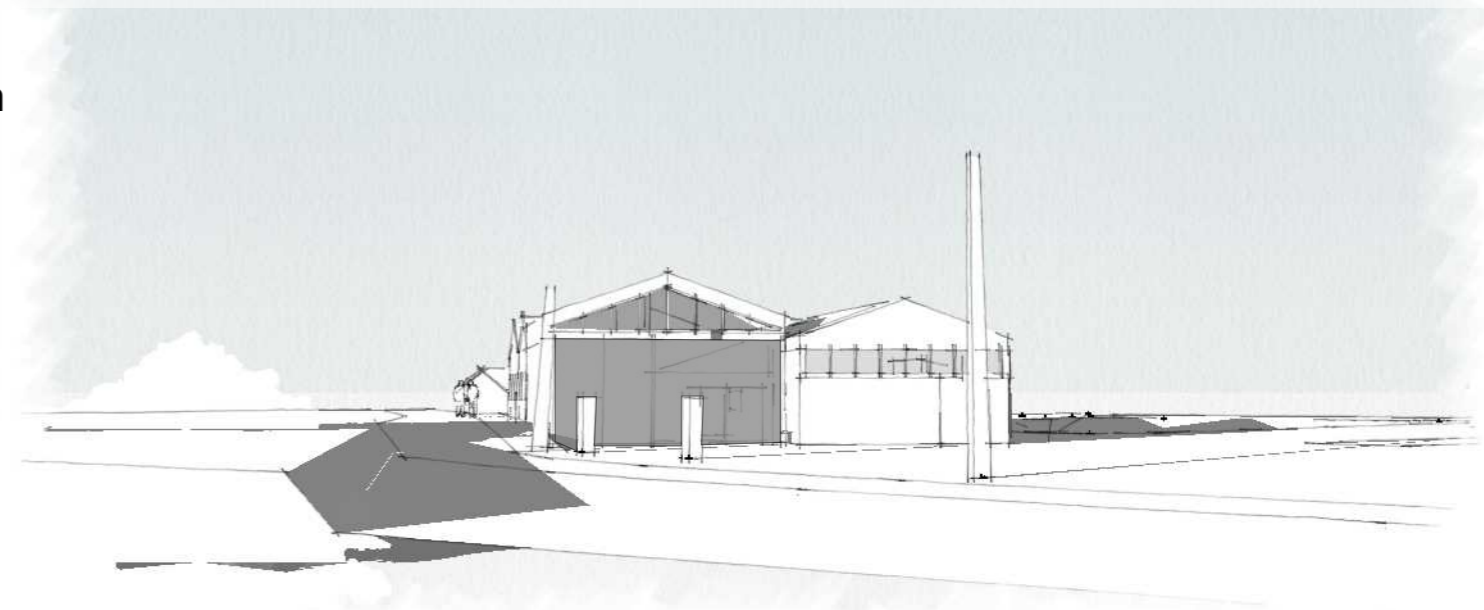
PC1-plan de situation / plan cadastral

PC2-PLAN DE MASSE 1/200

PC3-5-6-7-8 coupe sur le terrain, photographies de l'existant et croquis d'insertion

PC4-Elévations N/S/E/W

en annexe : (+formulaire cerfa)



Nicolas VANDON

Architecte D.P.L.G.

N°s d'inscription à l'Ordre des Architectes : national 071662 / régional : 001052

Maison Richelieu

40, rue Le Terme 17320 - Marennes

SIRET 428 828 958 000 28

05.46.36.01.01

nicolas.vandon@laposte.net

indice - date - modifications

SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

O-
A-
R-
C-

COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES

PLAN DE SITUATION

Département de la Charente-Maritime
 Commune de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
Propriété LA CABANE DE DAIRE



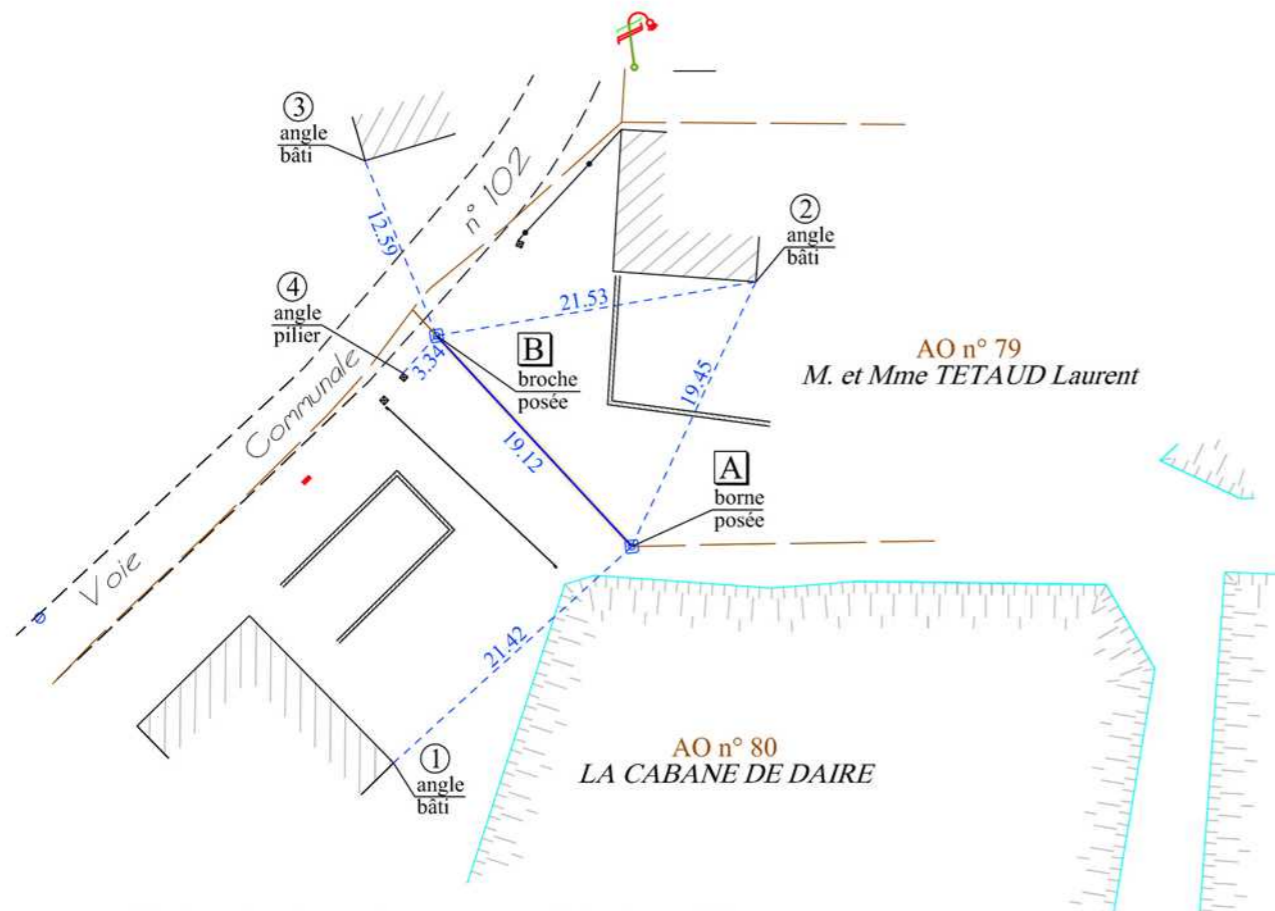
Lieu-dit : " Grand Mottard "
 Cadastre : Section AO n° 80

PLAN DE BORNAGE
 ECHELLE : 1/500



LA CABANE DE DAIRE
 lu et approuvé le
 pour le bornage
 (signature)

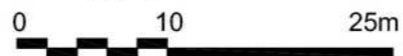
M. et Mme TETAUD Laurent
 lu et approuvé le
 pour le bornage
 (signature)



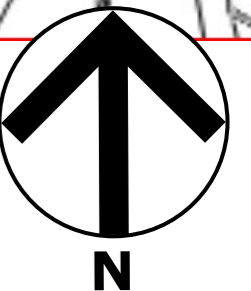
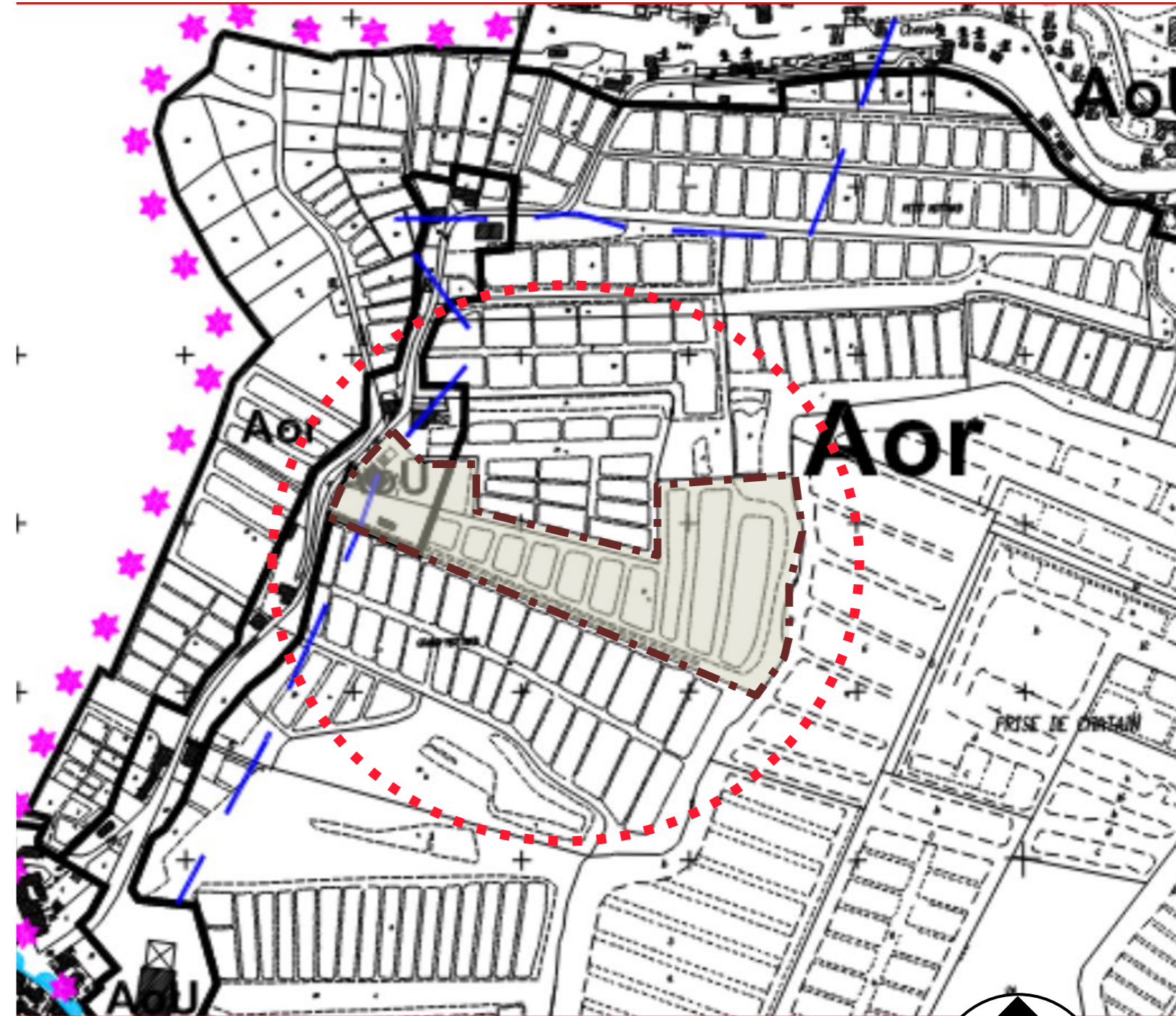
Application cadastrale ne valant en aucun cas limite de propriété,
 pour être définitive la limite doit faire l'objet d'un bornage
 contradictoire par le Géomètre-Expert.

NOTA :
 - plan dressé suivant les limites de propriété ; la construction de mur ou
 clôture en bordure des voies publiques, indépendamment des limites portées au plan,
 devra faire l'objet d'une demande d'alignement auprès des services compétents
 - plan dressé sous réserve des servitudes existantes

Echelle graphique :



Format d'édition : A4



nicolas VANDON
 Architecte D.P.L.G.
 Maison Richelieu
 40, rue Le Terme 17320 - Marennes
 er-geo.fr
 05.46.36.01.01
 nicolas.vandon@laposte.net

LLIE - Erick MECHAIN - Géomètres-Experts
 ROGER - Géomètre-Expert

ES indice - date - modifications - M18050 - SARL le Royaume de l'Océan, maître de l'ouvrage

COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES

Ech. 1/2500

PLAN DE SITUATION - PLAN CADASTRAL



AVANT

LOCALISATION - IMPLANTATION

Le projet se situe sur l'exploitation sur le site des Grands Mottards, à Bourcefranc. Il s'agit de l'extension d'une cabane existante.

Relativement enclavé, le terrain est principalement occupé par les claires. Les parties "terrestres" sont peu disponibles. Au nord, une autre entreprise ostréicole bloque l'extension. Au sud & à l'Est, un large fossé permet l'écoulement des eaux salées. À l'Ouest la voie communale 102 dessert cette zone.

Une clôture approximative marque imprécisément les limites autour de la cabane.

Le terrain est nu, les chemins entre les claires sont entretenus avec de la grave calcaire et des coquilles vides.

PROGRAMME

Mettre en oeuvre une extension de la cabane pour accompagner son développement économique qui permettra de protéger le matériel du vol et des intempéries directes.

Réaliser une zone chauffée permettant à usage de pièce de repos/vestiaire / bureau, permettant zone refuge en cas de submersion marine.

PROBLEMATIQUE

Conserver l'activité pendant les travaux, maintenir des zones de déplacement de palettes libres

LE BATI EXISTANT

La cabane existante est maçonnée, enduite et peinte en blanc, le toit est constitué de fibrociment, de tuile et de tôle acier. Les menuiseries sont en bois et en aluminium.

Il existe une autre construction : un abri pour un dégorgeoir de quarantaine, entièrement métallique

PROJET EQUIPEMENT PREVU:

Une trieuse longue récemment achetée doit être protégée avant démarrage de la saison hiver 2018/2019. Dispendieuse en place, elle doit être disposée à proximité des dégorgeoirs

Un ou plusieurs véhicule(s) doivent pouvoir être abrités afin d'assurer la protection contre le vol lorsque ceux-ci sont chargés, un chargement "à sec" permettant de protéger travailleurs et marchandises, enfin de les "gommer" du paysage.

Mettre en oeuvre un pont roulant sur le dégorgeoir.

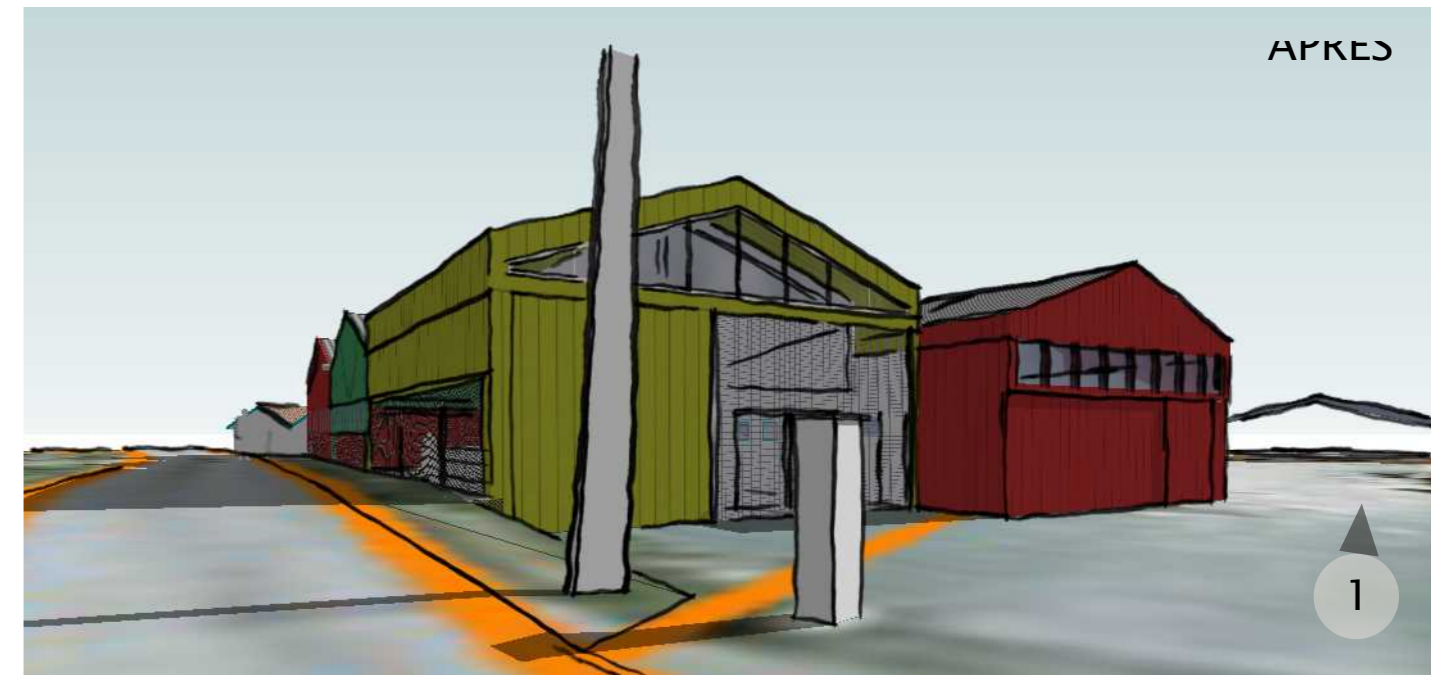
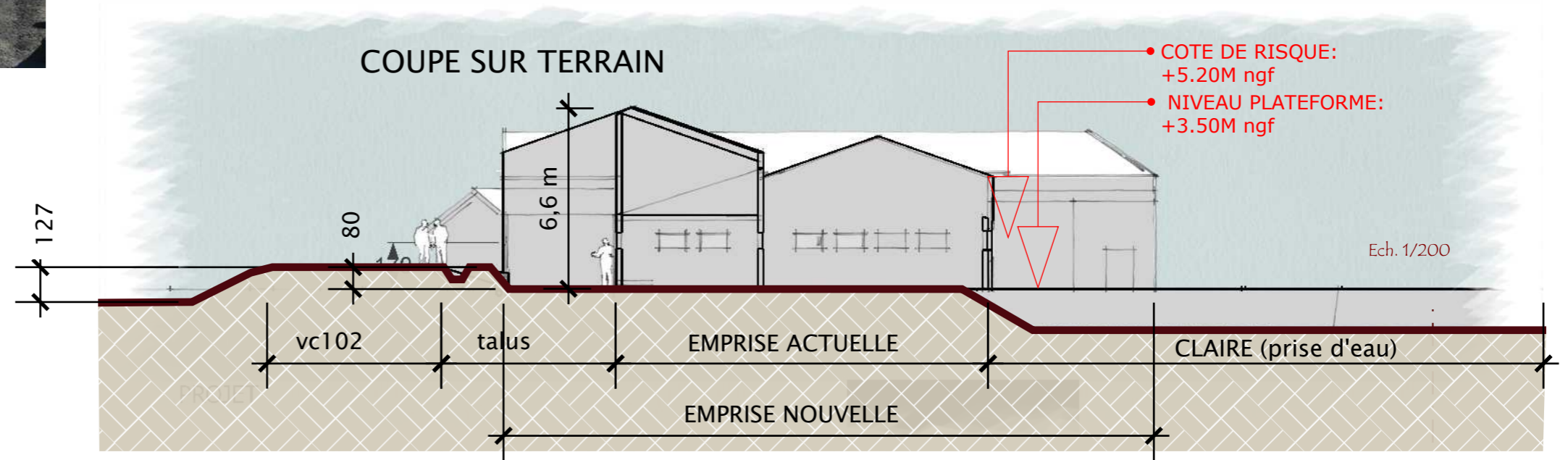
PROJET / MATERIAUX :

COUVERTURE : FIBROCIMENT GRIS

BARDAGE ACIER THERMOLAQUE couleurs vives : Jaune / rouge / Vert identifiant chacun des volumes

MENUISERIE METALLIQUE, PARTIES TRANSPARENTES OU TRANSLUCIDES EN (selon l'usage) : Verre (double vitrage éventuel) ou polycarbonate.

-caillebotis acier galvanisé ou inox en façade Sud/Ouest



COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES

Nicolas VANDON

Architecte D.P.L.G.

40, rue Le Terme 17320 - Marennes

05.46.36.01.01

nicolas.vandon@laposte.net

indice - date - modifications

SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

Ech. 1/200

0-
A-
B-
C-

Notice Architecturale - Croquis insertion dans le site



photo 2



photo 1



photo 4



photo 3



photo 5



Nicolas VANDON

Architecte D.P.L.G.

40, rue Le Terme 17320 - Marennes

05.46.36.01.01

nicolas.vandon@laposte.net

indice - date - modifications

SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

- O-
- A-
- B-
- C-

COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIEMNSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES

photographies

lignes/poteaux électrique
ENEDIS / téléphone
F.Telecom dans la propriété
à faire déplacer



nicolas VANDON

Architecte D.P.L.G.
Maison Richelieu
40, rue Le Terme 17320 - Marennes
05.46.36.01.01
nicolas.vandon@laposte.net

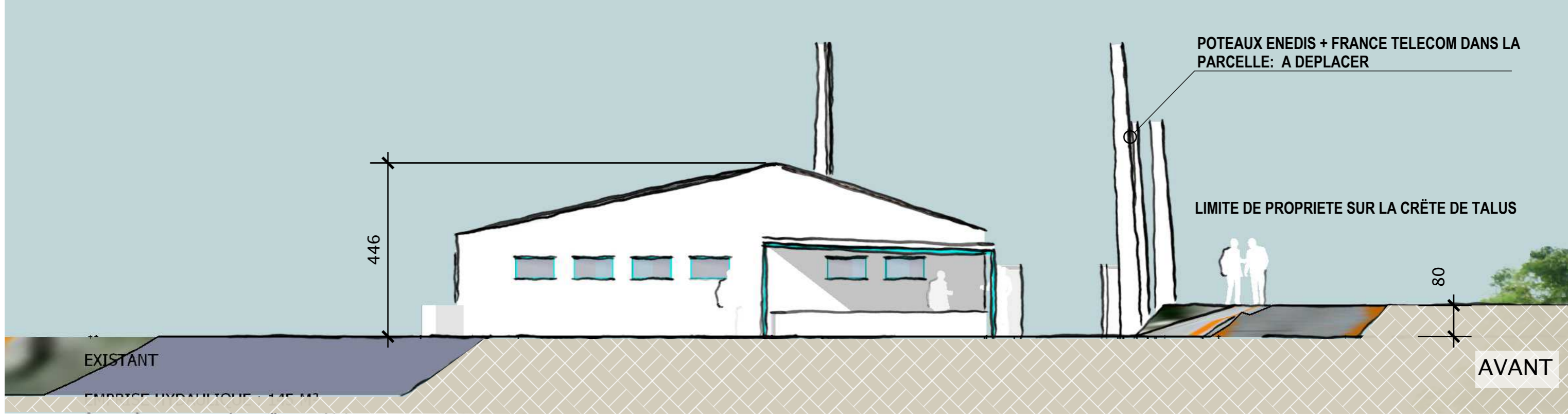
indice - date - modifications

SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

Ech. - 1/500

PLAN MASSE - repère des prises de vues

COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES



COUVERTURE : FIBROCIMENT GRIS
 BARDAGE ACIER THERMOLAQUE
 MENUISERIE METALLIQUE, PARTIES TRANSPARENTES
 OU TRANSLUCIDES EN (selon l'usage) :
 -Verre (double vitrage éventuel)
 -polycarbonate
 -caillebotis acier galvanisé ou inox

nicolas VANDON
 Architecte D.P.L.G.
 40, rue Le Terme 17320 - Marennes
 05.46.36.01.01
 nicolas.vandon@laposte.net

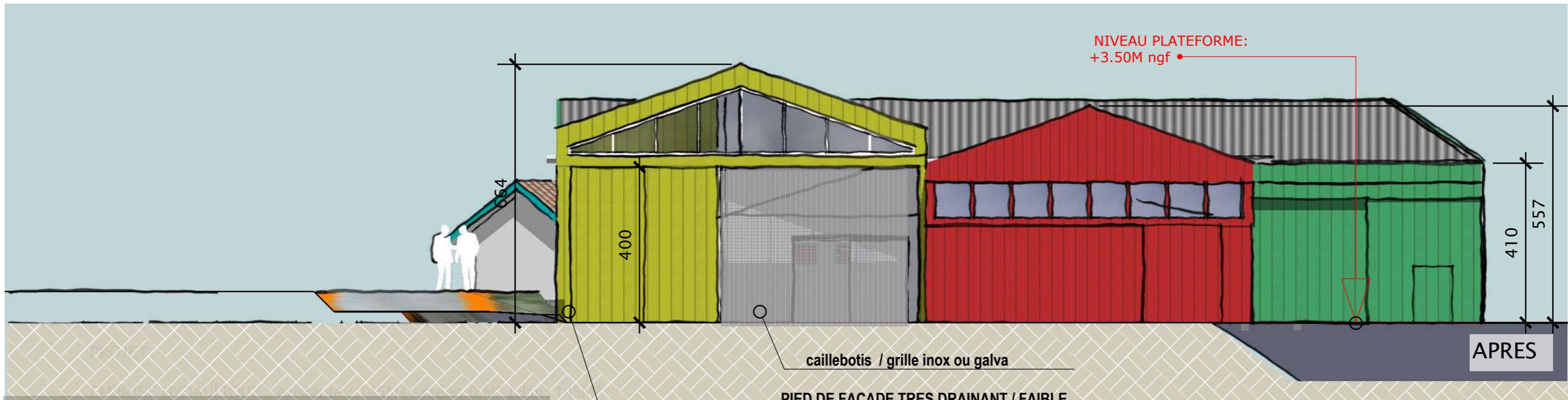
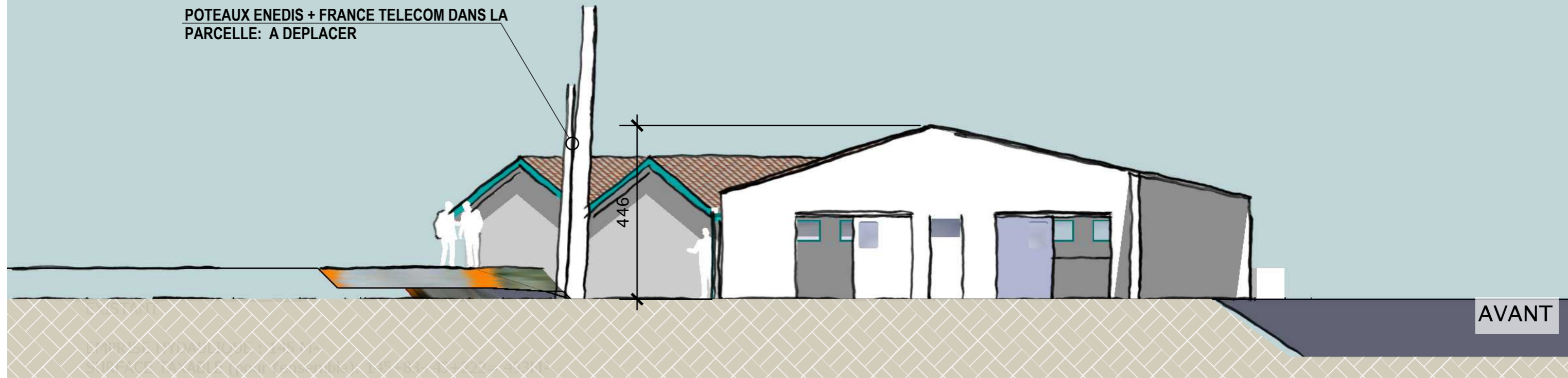
indice	date	modifications	SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage
0-			
A-			
B-			
C-			

COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES

Ech. = 1/100

FACADES NORD/EST

POTEAUX ENEDIS + FRANCE TELECOM DANS LA PARCELLE: A DEPLACER



NIVEAU PLATEFORME:
+3.50M ngf

caillebotis / grille inox ou galva

PIED DE FACADE TRES DRAINANT / FAIBLE RESISTANCE HYDRAULIQUE

COUVERTURE : FIBROCIMENT GRIS
BARDAGE ACIER THERMOLAQUE
MENUISERIE METALLIQUE, PARTIES TRANSPARENTES
OU TRANSLUCIDES EN (selon l'usage) :
-Verre (double vitrage éventuel)
-polycarbonate
-caillebotis acier galvanisé ou inox

nicolas VANDON

Architecte D.P.L.G.
10, rue de la République - 17100 St-Jean-Pied-de-terre
Maison Richelieu
40, rue Le Terme 17320 - Marennes
Tél : 05.46.36.01.01
nicolas.vandon@laposte.net

indice - date - modifications

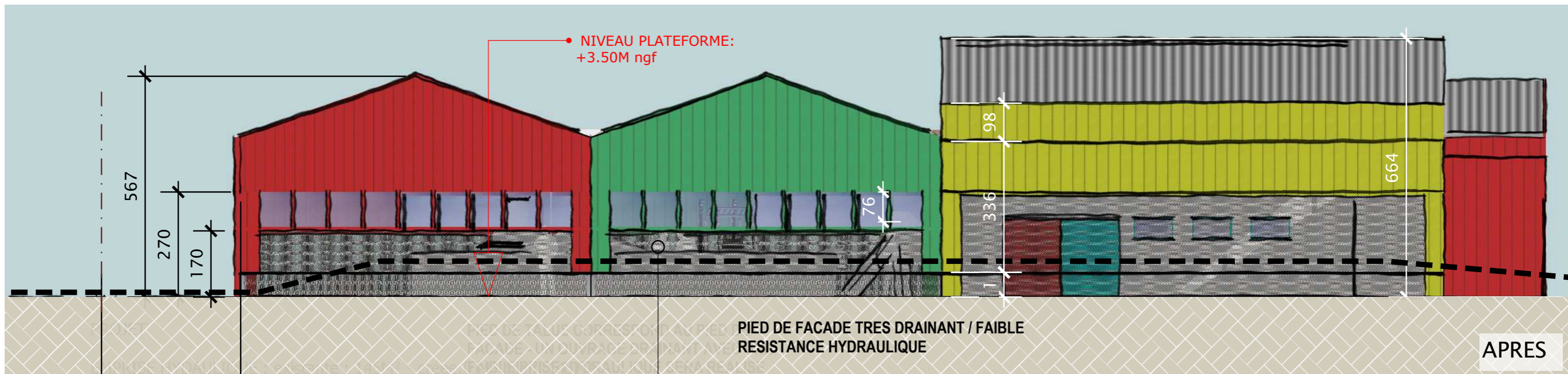
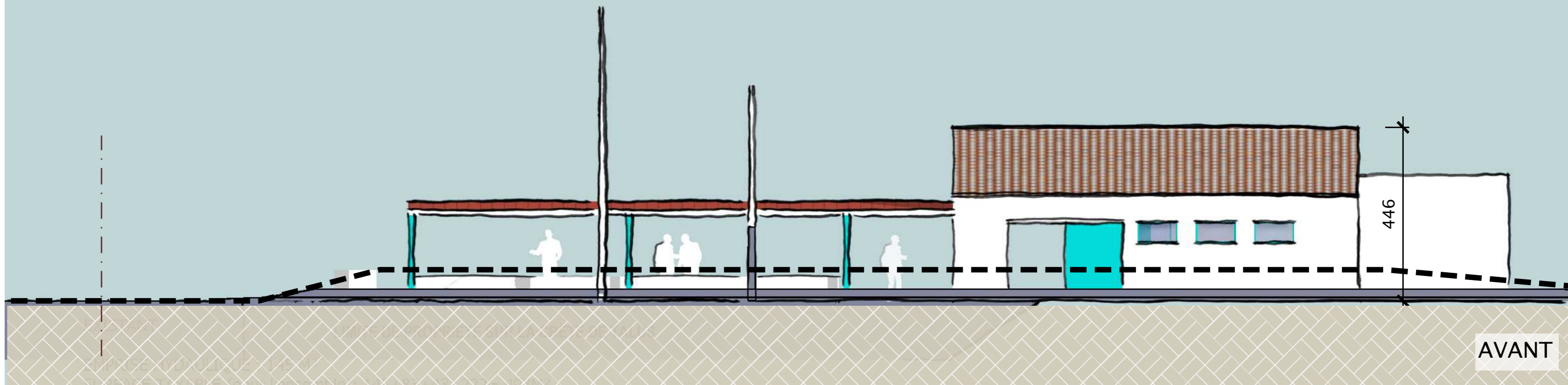
SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

Ech. - 1/100

O-
A-
B-
C-

FACADES SUD/OUEST

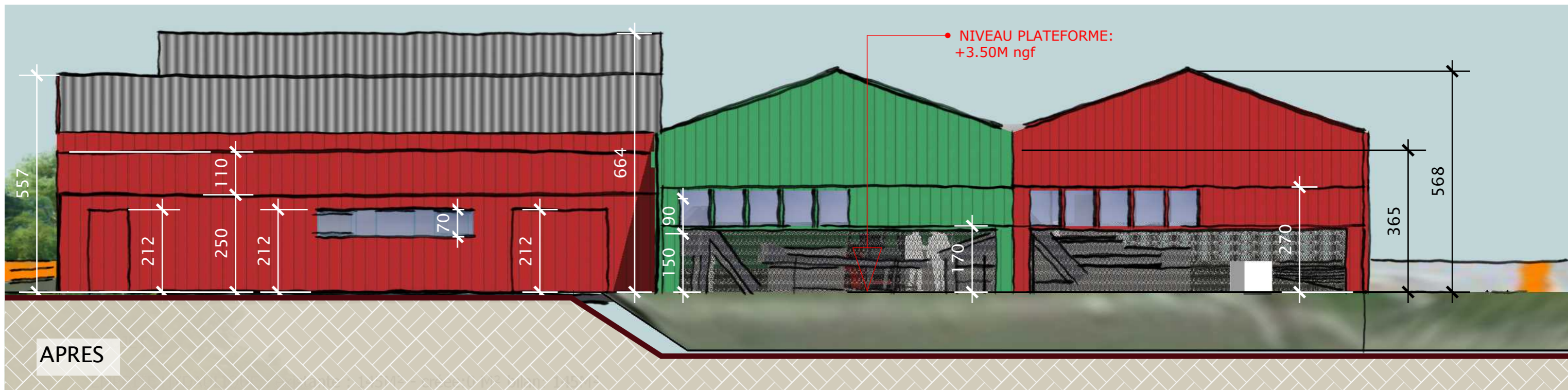
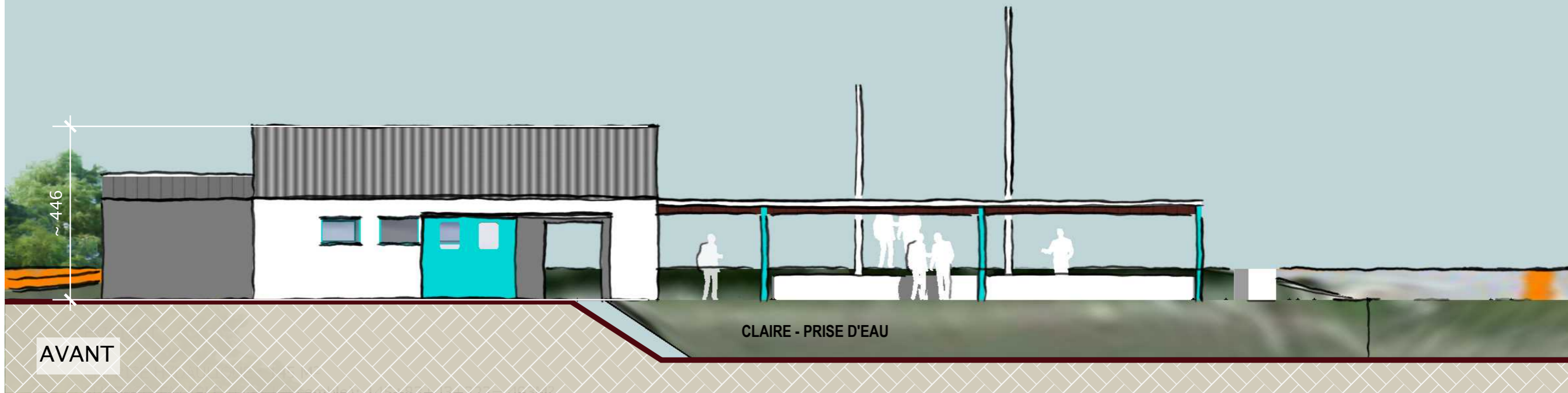
COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES



distance à la limite variant de 3.2 à 3.7M

caillebotis inox/galva

COUVERTURE : FIBROCIMENT GRIS
 BARDAGE ACIER THERMOLAQUE
 MENUISERIE METALLIQUE, PARTIES TRANSPARENTES
 OU TRANSLUCIDES EN (selon l'usage) :
 -Verre (double vitrage éventuel)
 -polycarbonate
 -caillebotis acier galvanisé ou inox



COUVERTURE : FIBROCIMENT GRIS
 BARDAGE ACIER THERMOLAQUE
 MENUISERIE METALLIQUE, PARTIES TRANSPARENTES
 OU TRANSLUCIDES EN (selon l'usage) :
 -Verre (double vitrage éventuel)
 -polycarbonate
 -caillebotis acier galvanisé ou inox

COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES

nicolas VANDON

Architecte D.P.L.G.

40, rue Le Terme 17320 - Marennes

05.46.36.01.01

nicolas.vandon@laposte.net

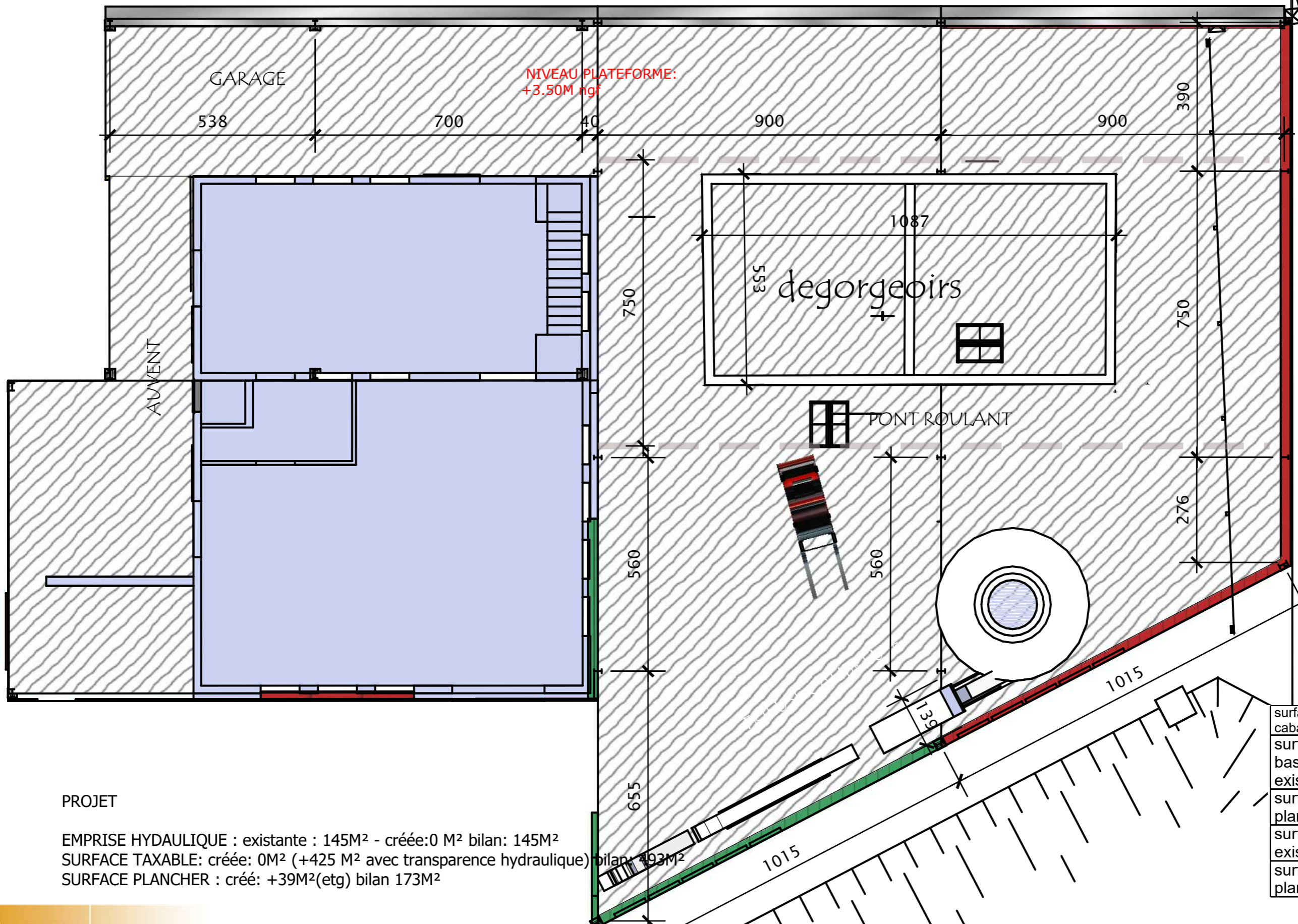
indice - date - modifications

SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

Ech. - 1/100

0-
A-
B-
C-

FACADES SUD/EST



NIVEAU PLATEFORME:
+3.50M n.gf

GARAGE

degorgeoirs

PONT ROULANT

AUVENT

PROJET

EMPRISE HYDAULIQUE : existante : 145M² - créée:0 M² bilan: 145M²
 SURFACE TAXABLE: créée: 0M² (+425 M² avec transparence hydraulique) bilan: 425M²
 SURFACE PLANCHER : créé: +39M²(etg) bilan 173M²

surface des cabanes créées	335,30
surface bassins existants	60,11
surface plancher créé	275,19+39.00
surface existante SP	134,00
surface plancher totale	448,19

Nicolas VANDON

Architecte D.P.L.G.
 Maison Richelieu
 40, rue Le Terme 17320 - Marennes
 05.46.36.01.01
 nicolas.vandon@laposte.net

indice - date - modifications

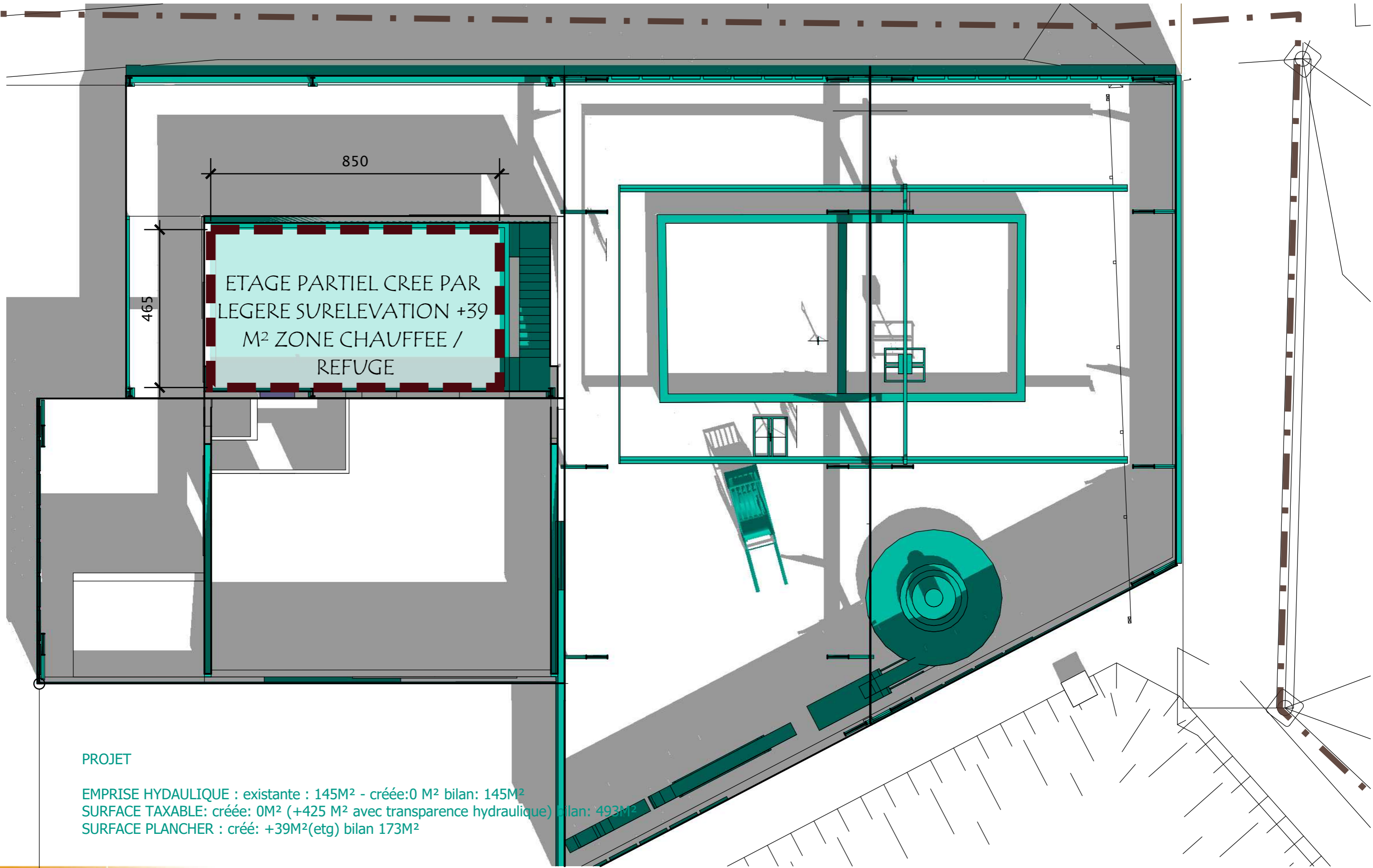
SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

Ech. 1/100

- O-
- A-
- B-
- C-

PLAN RDC - PRINCIPE

COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES



COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES

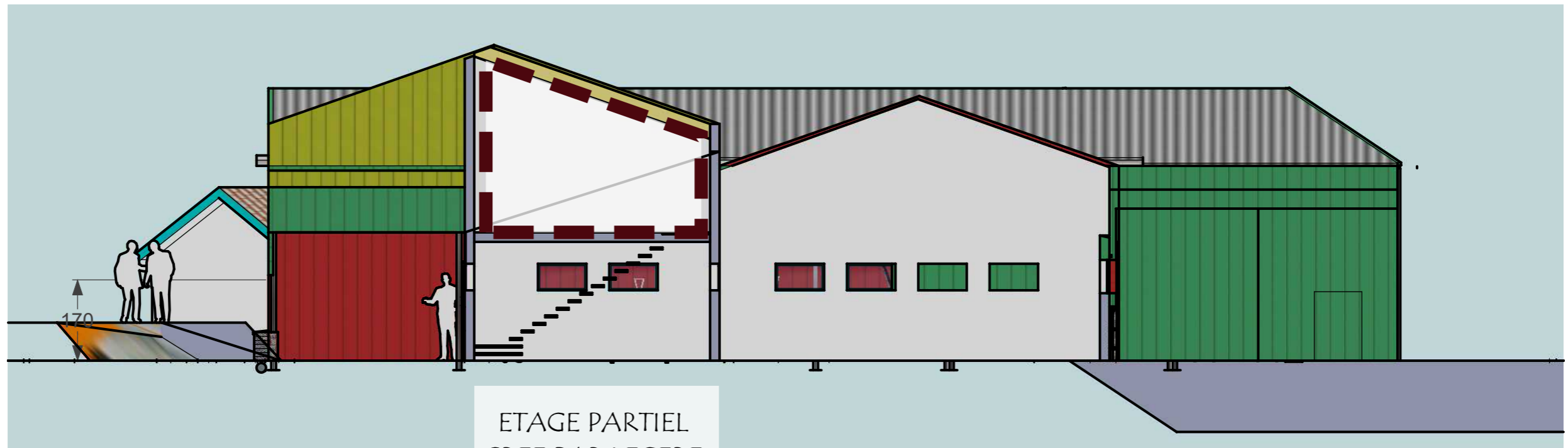
nicolas VANDON
Architecte D.P.L.G.
Maison Richelieu
40, rue Le Terme 17320 - Marennes
05.46.36.01.01
nicolas.vandon@laposte.net

indice - date - modifications
O-
A-
B-
C-

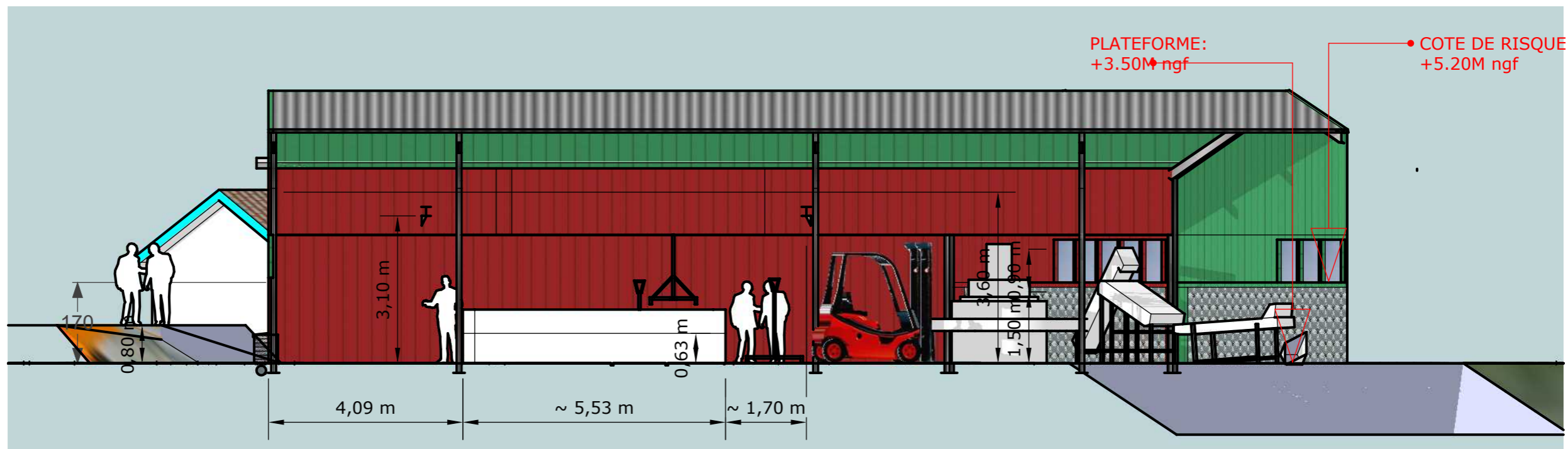
SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

Ech. 1/100

PLAN R+1 - PRINCIPE



ETAGE PARTIEL
 CREE PAR LEGERE
 SURELEVATION
 +39 M² ZONE
 CHAUFFEE /
 REFUGE



PLATEFORME:
 +3.50M ngf

• COTE DE RISQUE:
 +5.20M ngf

nicolas VANDON

Architecte D.P.L.G.
 40, rue Le Terme 17320 - Marennes
 05.46.36.01.01
 nicolas.vandon@laposte.net

indice - date - modifications
 0-
 A-
 B-
 C-

SARL le Royaume de l'Océan maître de l'ouvrage

COTES ET DIMENSIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF, LES SECTIONS ET DIMENSIONNEMENTS DES OUVRAGES SONT A LA CHARGE DES ENTREPRISES

Ech. 1/100

COUPES - PRINCIPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

(ART. L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000



Objet du projet : extension d'une cabane ostréicole.

Maitre d'ouvrage des aménagements :

SARL Le Royaume de l'Océan

Représentant : Cyril POULARD

1 IDENTITE DU DEMANDEUR ,

SARL Le Royaume de l'Océan

Entreprise :

Prise du grand Mottard

17560 Bourcefranc le Chapus

Tél. : 06.89.98.49.49

Mail : audi.cy@laposte.net

Site : Prise Du Grand Mottard

SIREN : 813 259 157

SIRET : 81325915700010

Représentant : Cyril POULARD

La SARL Le Royaume de l'Océan a été créée en 2015.

L'entreprise est composée de :

- 0 ha de parcs à huîtres en pleine mer
- 2ha de marais dont 1ha en eau
- De bâtiments ostréicoles équipés de matériel professionnel de 350 m²

La SARL Le Royaume de l'océan est une société de commercialisation et non de production d'huîtres .

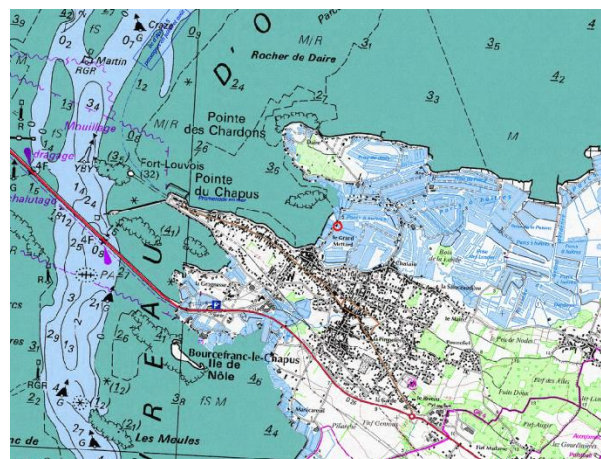
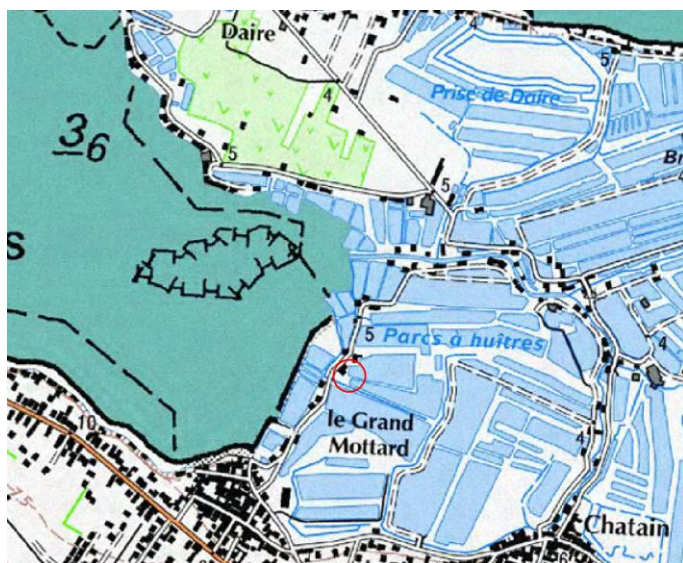
2 EMPLACEMENT SUR LEQUEL LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REALISES

2.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE GENERALE

Communes : Bourcefranc

Prise du grand Mottard

Surfaces concernées par travaux : ≈413m²

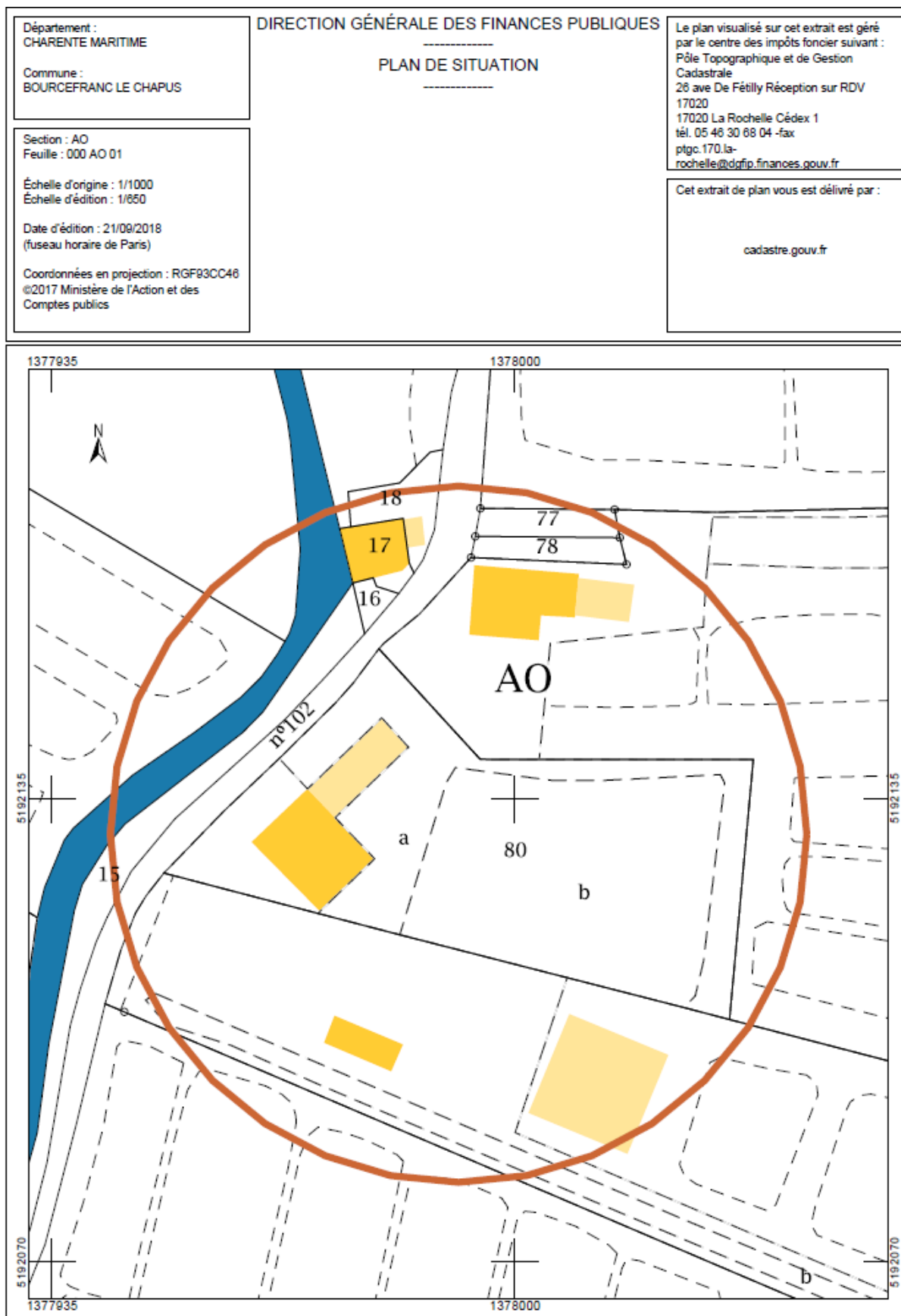


2.1.1 VUE AÉRIENNE AVEC LOCALISATION DU PROJET



2.1.2 — PLAN CADASTRAL AVEC LOCALISATION DES PARCELLES CONCERNÉES

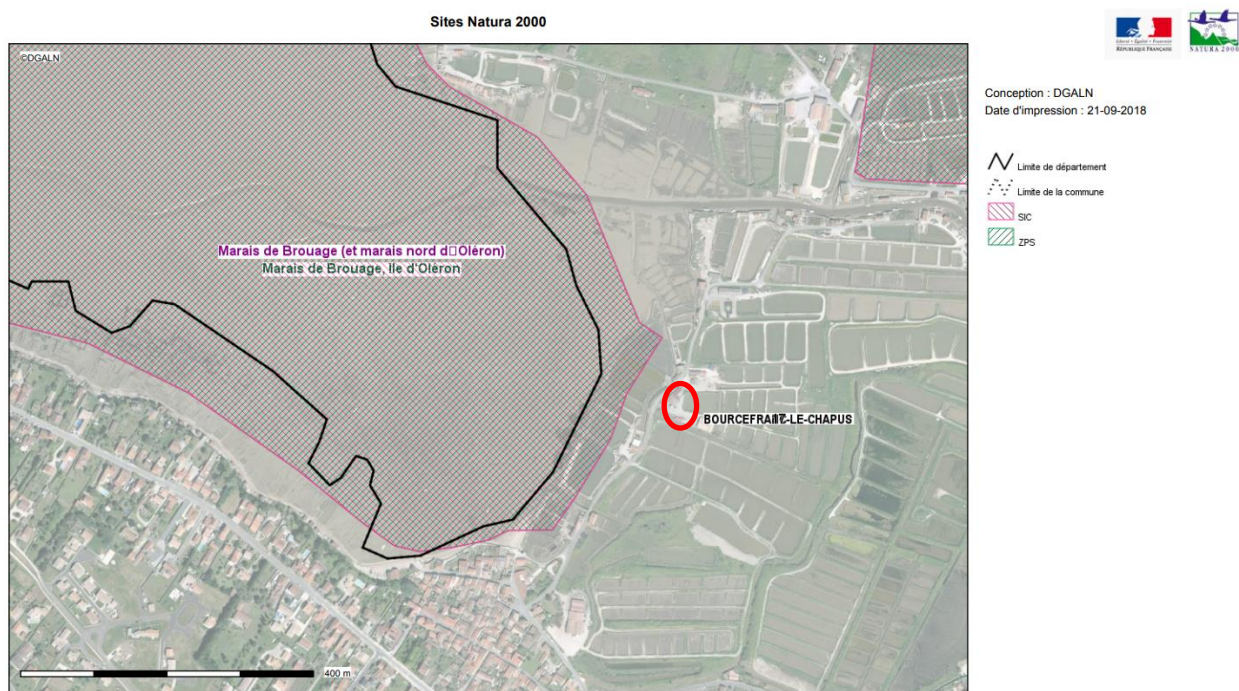
Parcelles concernées : Ao80



2.2 LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

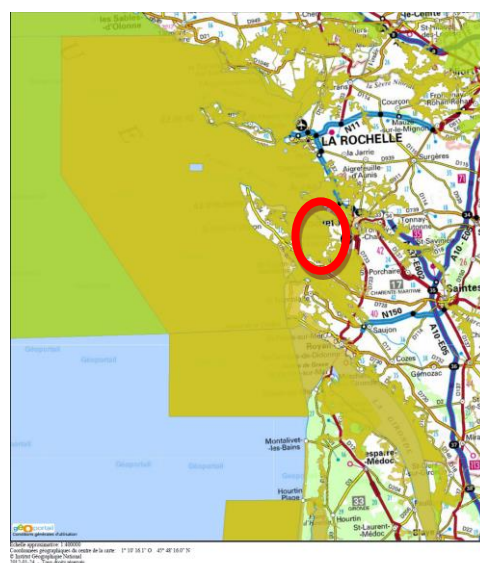
Les travaux ne sont pas en site Natura2000 mais ils sont à proximité du site NATURA 2000 du Marais de Brouage et Ile d'Oléron.

N° Régional	Code Européen	Dépt.	Nom du site	Emprise du site
ZSC	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et Nord Oléron	Terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	Terrestre et marin



Description :
Source : MNHN/INPN (données au 30 septembre 2016)
Réalisation : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

Carte publiée par l'application CARTELIE
Ministère de l'égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie
SG/SPSSI/PSI1 - CP21 (DOMETER)



2.3 LES AUTRES ZONAGES DE LA ZONE DU PROJET

Caractéristiques de la zone :

ZNIEFF (1 ou 2)	ZSC	ZPS	Arrêté de biotope	Réserve naturelle	Réserve de chasse	Sites classés ou inscrits	Parc naturel	PLU
2	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	AoU

La commune a classifié dans le PLU la zone concernée **en Zone AoU** (regroupement des bâtiments et équipements liés aux activités aquacoles, ostréicoles et conchylicoles situées aux abords des chenaux, du littoral océanique et des voies principales).



En zone AoU : sont admis :

- les constructions nouvelles, l'extension ou le changement de destination des constructions existantes, les installations, les travaux et les aménagements divers, à condition :
 - d'être nécessaires aux activités aquacoles, en secteur AoU
 - d'être liées aux activités aquacoles, en secteur AoUd
- les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif, – l'aménagement et la reconstruction après sinistre des constructions existantes.

3 NATURE DES TRAVAUX ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

3.1 DESCRIPTION DU PROJET

M. POULARD souhaite améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel et se remettre aux normes sanitaires. Il espère également développer son entreprise et protéger du vol et des intempéries son matériel.

Une trieuse (longue) a déjà été achetée et elle doit être mise en place à côté des dégorgeoirs et protégées.

Le paysage extérieur devrait être amélioré, le stockage du matériel et des véhicules se fera dans le bâtiment

Le bâtiment actuel de 237m² de surface couverte sera étendue de 413m² soit 650m² (*2.74fois plus grand) couvert au final. La surface plancher passera de 134m² à 473m² (*3.5 fois)

La bâtiment sera bardé avec du bardage acier thermolaqué de couleur verte, rouge et jaune.

Les menuiseries seront métalliques avec des parties transparentes ou translucides en verre, polycarbonate ou caillebotis acier.

La SARL LE ROYAUME DE L'OCEAN doit accompagner sa demande de permis de construire d'une évaluation d'incidence NATURA 2000, ci jointe.

3.2 NATURE DES TRAVAUX

La demande de permis de construire et les plans ont été réalisés par VANDON Nicolas, Architecte.

3.2.1 SITUATION AVANT LE PROJET

Le bâtiment de travail actuel à une surface couverte de 237m² dont 134m² de surface plancher.

Le bâtiment est en maçonnerie enduite et peinte en blanc, le toit est constitué de fibrociment, de tuile et de tôles acier. Les menuiseries sont en bois et en aluminium.

Il existe une autre construction qui abrite un dégorgeoir de quarantaine, entièrement en bardage métallique.



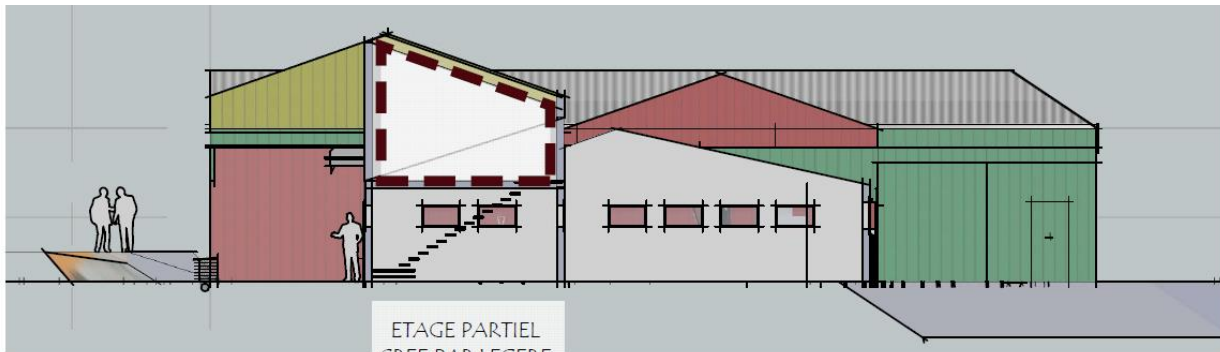
3.2.2 SITUATION UNE FOIS LE PROJET REALISÉ

l'extension du bâtiment sera de 413m², en surface couverte, soit une surface totale de travail et stockage à l'abri de 650m². il sera bardé sur les 4 côtés. Le bardage sera métallique de couleur jaune, vert et rouge, rappelant les couleurs typique des cabanes ostréicoles en bois....

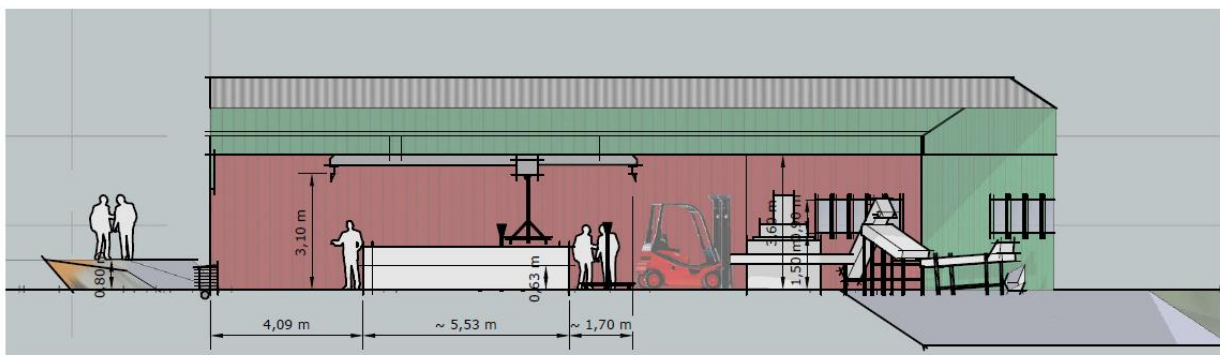
La couverture sera en fibrociment gris.

Les menuiserie seront également métallique avec des parties translucides ou transparentes, en verre, polycarbonate et caillebotis acier ou inox..

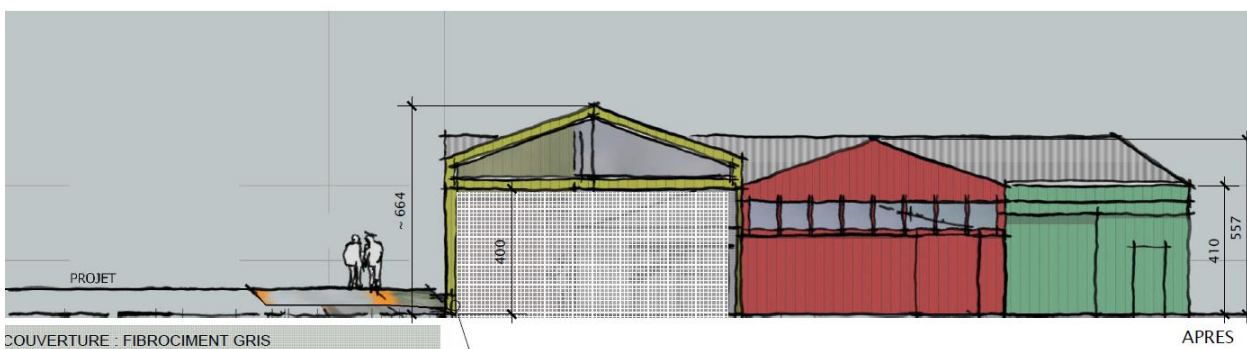
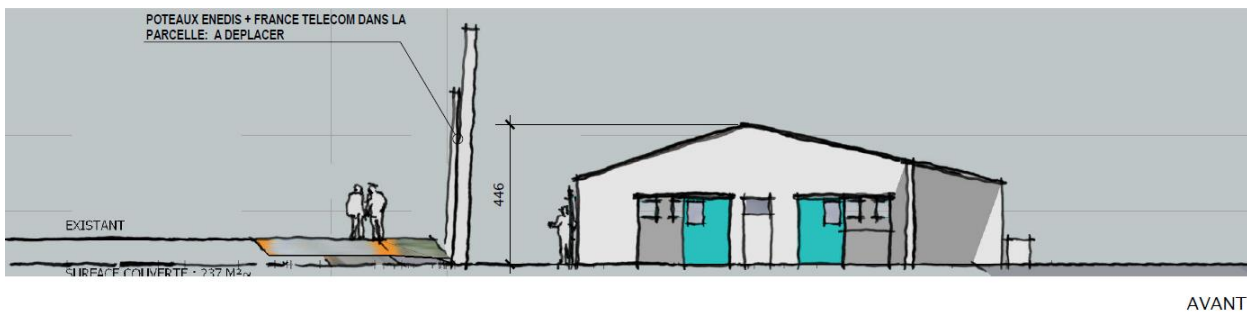
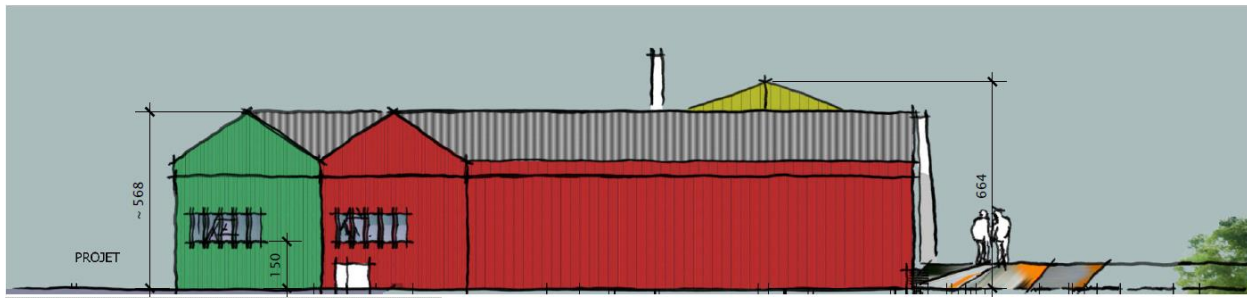
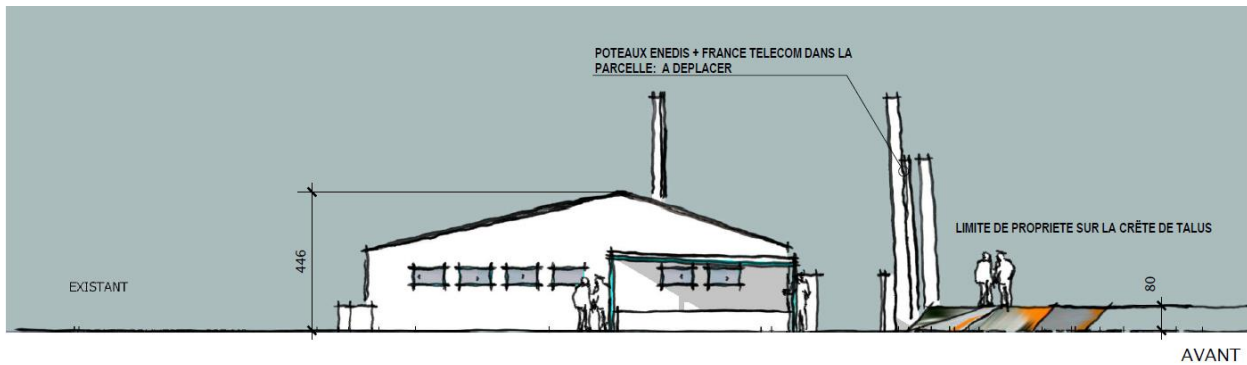
Il permettra une nette amélioration des conditions de travail et des conditions sanitaires et une mise en sécurité du matériel

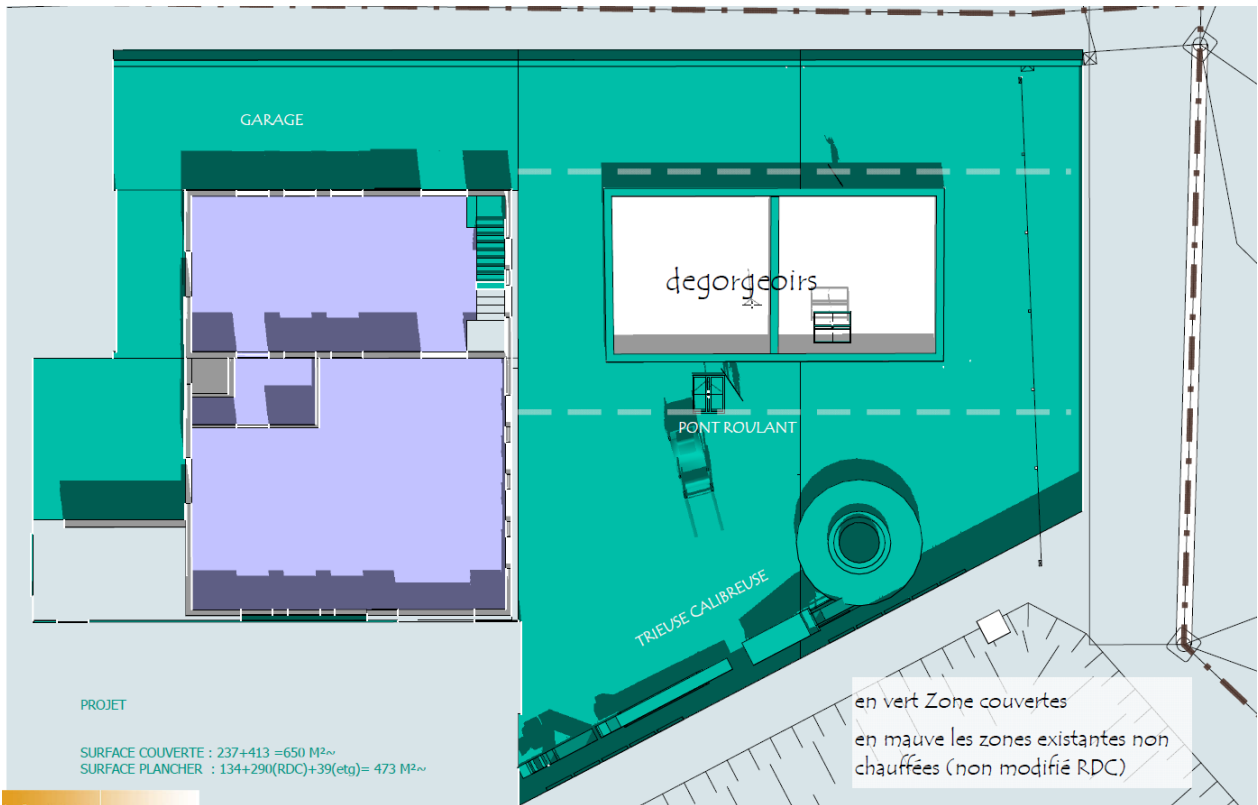
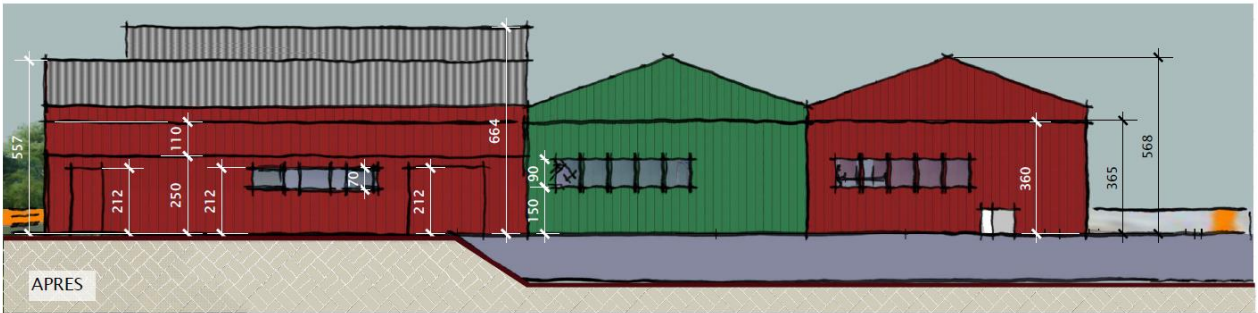
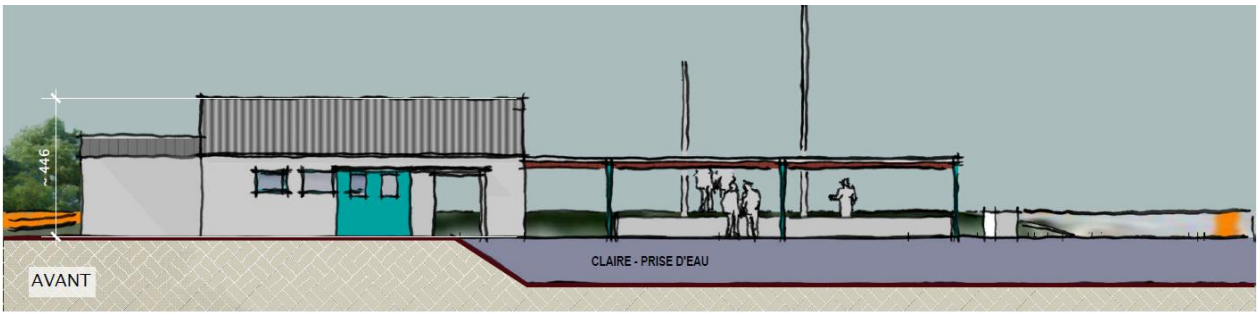


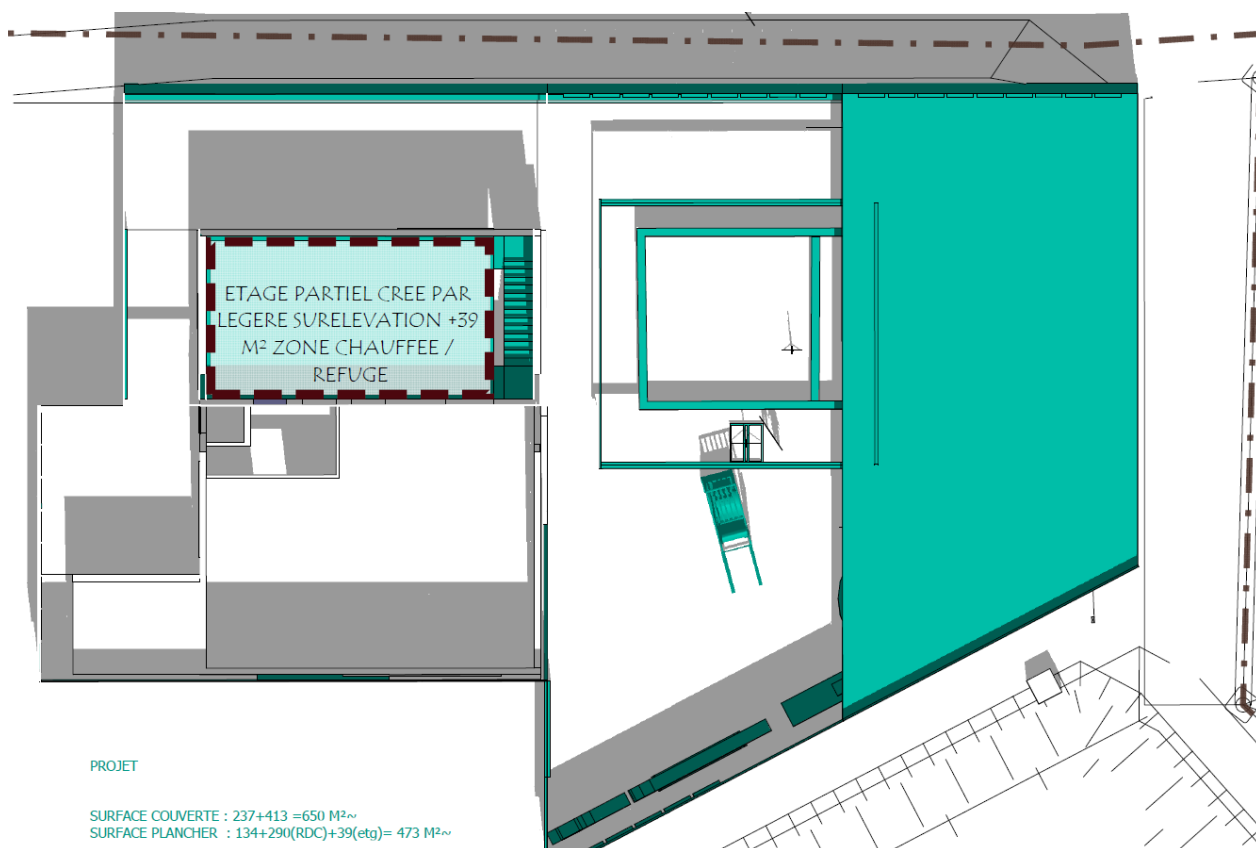
ETAGE PARTIEL
CREE PAR LEGERE
SURELEVATION
+39 M² ZONE
CHAUFFEE /
REFUGE



3.2.3 AVANT/APRES







3.2.4 DEBLAIS /REMBLAIS :

Aucun remblais ni déblais.

3.2.5 APPORT DE MATÉRIAUX EXTÉRIEURS :

Il n'y aura pas d'apport de matériel extérieur mis à part les matériaux de construction qui seront apportés sur le site progressivement en fonction des besoins du chantier. La plateforme existe déjà, elle sert actuellement de surface de travail.

3.2.6 BRUITS

Pendant les travaux, du bruit pourra se faire entendre une partie de la journée. Le dérangement peut être considéré comme non significatif. Ces bruits peuvent être assimilés aux bruits d'exploitation déjà présents aujourd'hui.

3.2.7 ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX

Les travaux sont estimés à environ 150 K€.

3.3 LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

Les articles L 210-1 et suivants de la partie législative et les articles R. 214-1 à R. 214-56 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, réglementent les usages et les incidences sur les milieux naturels liés à l'eau. En application de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet peut être soumis aux rubriques suivantes de la nomenclature :

Rubriques potentiellement concernées	Nature de la rubrique	Régime dont relève le projet
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la Zone asséchée ou mise en eau étant : 1 ° Supérieure ou égale à 1 ha (Autorisation) ; 2 ° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (Déclaration).	Non

Le projet n'est donc pas soumis à déclaration ou autorisation, au titre de la rubrique 3.3.1.0. du Code de l'Environnement, mais une évaluation des incidences NATURA 2000 sera réalisée conformément à l'article R 414-19 de ce même code.

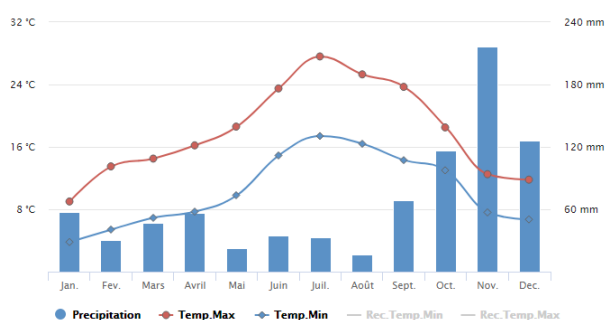
4 DOCUMENT D'INCIDENCE ET MESURES DE RÉDUCTIONS D'IMPACT

4.1 ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT AVANT LES TRAVAUX

4.1.1 ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION GÉNÉRALE

—CLIMATOLOGIE, TEMPÉRATURE, PLUVIOMÉTRIE

Le climat est de type océanique, caractérisé par une relative douceur, des précipitations abondantes, relativement bien réparties et par une humidité atmosphérique élevée. L'été est néanmoins marqué par une période de déficit hydrique. Un ensoleillement fort, composante essentielle de l'exception climatique charentaise des climatologues, permet le maintien en aire disjointe d'un cortège d'espèces végétales et animales méridionales.



Données climatiques de la station				
Relevés de 2019 - La Rochelle				
	Température Minimale	Température Maximale	Hauteur de Précipitations	Durée d'ensoleillement
Janvier	3,8 °C	9,0 °C	57,3 mm	96,9 h
Février	5,4 °C	13,5 °C	30,3 mm	171,6 h
Mars	6,9 °C	14,5 °C	46,8 mm	225,2 h
Avril	7,7 °C	16,2 °C	56,8 mm	207,5 h
Mai	9,8 °C	18,6 °C	22,8 mm	272,8 h
Juin	14,9 °C	23,5 °C	35,1 mm	254,6 h
Juillet	17,4 °C	27,6 °C	32,9 mm	331,1 h
Août	16,4 °C	25,3 °C	16,8 mm	259,5 h
Septembre	14,3 °C	23,7 °C	68,8 mm	244,7 h
Octobre	13,0 °C	18,5 °C	116,8 mm	105,0 h
Novembre	7,6 °C	12,5 °C	216,5 mm	76,9 h
Décembre	6,7 °C	11,8 °C	126,1 mm	101,5 h

2019 - La Rochelle					
		Température minimale		Température maximale	
2019	Moyenne annuelle	10,3 °C		17,9 °C	
	Valeur quotidienne la plus basse	-1,5 °C	4 janvier 2019	4,3 °C	5 janvier 2019
	Valeur quotidienne la plus élevée	23,3 °C	25 juillet 2019	40,5 °C	27 juin 2019
Normales 1981 - 2010	Moyenne annuelle	9,5 °C		16,8 °C	
	Moyenne annuelle la plus basse	8,55 °C	2010	16,02 °C	2010
Records	Moyenne annuelle la plus élevée	10,61 °C	2014	18,04 °C	2003
	Valeur quotidienne la plus basse	-9,2 °C	01 mars 2005	-3,5 °C	08 février 2012
	Valeur quotidienne la plus élevée	23,7 °C	08 août 2003	40,5 °C	27 juin 2019
		Hauteur de précipitations		Nombre de jours avec précipitations	
2019	Total annuel	827,0 mm		120,0 j	
	Hauteur quotidienne la plus élevée	32,5 mm	23 septembre 2019		
Normales 1981 - 2010	Total annuel moyen	759,0 mm		113,9 j	
	Total annuel le plus bas	516,2 mm	2005	84,0 j	2015
Records	Total annuel le plus élevé	872,5 mm	2014	131,0 j	2001
		Durée d'ensoleillement		Nombre de jours avec bon ensoleillement	
2019	Total annuel	2347,3 h		100,0 j	
	Total annuel moyen	-		-	
Normales 1991 - 2010	Total annuel le plus bas	2136,2 h	2016		
	Total annuel le plus élevé	2411,7 h	2018	118,0 j	2018

4.2 INCIDENCES DU PROJET SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4.2.1 INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION EN EAU :

— sans objet

4.2.2 INCIDENCE DU REJET DES EAUX :

— sans objet

4.2.3 INCIDENCES DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX :

Les travaux seront réalisés par une entreprise : CIA de ALLARD Ludovic

Des engins de chantier seront acheminés sur site. Ils resteront sur place le temps des travaux.

L'entretien de ces engins se fera hors site, sauf panne exceptionnelle et blocage à l'établissement. La vérification périodique des engins doit être à jour.

Quelques camions apporteront les matériaux de construction.

Date prévisionnelle de début de travaux : aout 2021

Date prévisionnelle de fin de travaux : octobre 2021

Durée : 1.5 mois en fonction météo

4.2.4 INCIDENCE AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES :

4.2.4.1 INCIDENCE SUR LES ZONES HUMIDES / ZONES INONDABLES

_sans objet

4.2.5 INCIDENCES SUR LA SANTÉ, LA SALUBRITÉ PUBLIQUE, LA SÉCURITÉ CIVILE, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

— sans objet

4.2.6 AUTRES INCIDENCES ÉVENTUELLES :

— sans objet

4.3 INCIDENCES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA2000

4.3.1 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Les travaux ne sont en site Natura2000 mais il touche le marais où s'applique NATURA 2000 du Marais de Brouage et Ile d'Oléron.

N° Régional	Code Européen	Dépt.	Nom du site	Emprise du site
ZSC	SIC FR5400431	17	Marais de Brouage et Nord Oléron	Terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5410028	17	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	Terrestre et marin

4.3.1.1 HABITATS INVENTORIES :

20 habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site Natura 2000 du Marais de Brouage et nord-Oléron, dont 4 sont classés prioritaires par la Directive.

Les habitats d'intérêt communautaire couvrent au total plus de la moitié de la surface du site Natura 2000 (52.54 %), soit 13 734 ha sur une surface totale de 26 142 ha.

Les habitats classés d'intérêt prioritaire par la « Directive Habitat » sont présents à hauteur de 1 423 ha, ce qui représente plus de 10 % du recouvrement total des habitats d'intérêt communautaire inventoriés.

Le complexe estuarien qualifie le site Natura 2000 « Marais de Brouage et nord-Oléron » comme un des grands sites estuariens de la façade atlantique française au sein duquel de nombreuses communautés végétales et animales sont inféodées.

Par ailleurs, une de ses originalités réside dans sa forte dépendance vis-à-vis de certaines activités humaines (conchyliculture, pisciculture...) qui ont contribué à étendre leur répartition et à permettre pour certains, d'assurer leur entretien et leur maintien en bon état de conservation : les 1387 hectares de « Lagunes côtières » EUR 1150* en sont l'exemple le plus frappant.

4.3.1.2 ESPECES INVENTORIEES :

(Source : rapport de synthèse : Communauté de commune Marennes)

4.3.1.2.1 AVIFAUNE :

Au total, 253 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site Natura 2000 en 2010, dont 105 nicheuses.

Les espèces les plus fréquentes sont soit des oiseaux effectivement abondants et largement répartis dans la zone d'étude (Cisticole des joncs, Alouette des champs), soit des espèces hautement détectables (Aigrette gazette, Tadorne de Belon, Busard des roseaux) à forte dispersion.

4.3.1.2.2 FAUNE:

L'inventaire naturaliste a permis de recenser les espèces suivantes :

- 36 espèces de mammifères (hors chauves-souris) dont 2 citées à l'annexe II de la Directive Habitats (aussi en annexe IV).
- 20 espèces de chauves-souris, toutes citées à l'annexe IV dont 8 visées à l'annexe II.
- 16 espèces d'amphibiens dont 7 citées à l'annexe IV.
- 11 espèces de reptiles dont 1 citée à l'annexe II (aussi en annexe IV) et 4 citées uniquement à l'annexe IV.
- 50 espèces d'odonates (libellules) dont 2 citées à l'annexe II (1 espèce est aussi à l'annexe IV).
- 58 espèces de rhopalocères (« papillons de jour ») dont 1 citée à l'annexe II, citée aux deux annexes II et IV et une 1 autre espèce uniquement à l'annexe IV.
- 3 espèces de coléoptères citées à l'annexe II (2 espèces sont aussi à l'annexe IV).
- 2 espèces de poissons d'intérêt communautaire peuvent potentiellement fréquenter le site (Alose feinte – Annexe II et Esturgeon d'Europe – Annexes II et IV) mais aucune étude n'a été réalisée afin d'infirmier ou de confirmer ces suppositions.

Les 20 espèces citées à l'annexe II de la Directive Habitats ont fait l'objet d'une évaluation de leur statut de conservation

Exemple d'espèce : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

4.3.1.2.3 LA FLORE

Le FSD du site mentionne la présence de 2 espèces végétales inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat :

- le Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*)
- le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)

Si le Cynoglosse est bien effectivement présent sur le site, il n'en va pas de même pour le Liparis de Loesel dont une station existe (-ait ?) à moins de 200 m à l'ouest du périmètre du site Marais de Brouage-Oléron mais au sein d'un autre site, contigu, celui des « Landes de Cadeuil » n°FR 5400465.

Omphalodes littoralis est connu de longue date sur l'île d'Oléron, notamment sur sa côte ouest, où les systèmes dunaires mieux développés et zonés, sont beaucoup plus favorables que ceux de la côte est. Néanmoins un petit secteur de présence est attesté depuis au moins 20 ans, à l'intérieur et en limite de la Réserve Naturelle du Marais de Moëze, entre le camping OSTREA au nord et la pointe des Doux au sud, soit l'équivalent d'un linéaire de 2500 m environ.

(Source : rapport de synthèse : Communauté de commune Marennes)

4.3.2 4.3.2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU DOCOB

Les rapports des inventaires écologiques et socio-économiques ont été réalisés.

Les objectifs de conservations ont été validés en juillet 2011.

La validation du DOCOB date de mars 2012.

4.3.3 LES HABITATS NATURELS A PROXIMITE DE LA ZONE DU PROJET

Les inventaires réalisés dans le cadre de la démarche NATURA 2000 par la LPO, ont inventorié la parcelle voisine en marais salés aquacole.

Sur le site précis des travaux il n'y a pas d'habitat retrouvé : dalle béton.

A proximité nous avons l'habitat lagune, les claires ostréicoles.

4.3.3.1.1 LAGUNES COTIERES (1150)

Ce type d'habitat est très bien représenté sur l'ensemble du site Natura 2000.

En marais d'Oléron, cet habitat s'étend sur plus de 1020 ha en situation dominante, et sur plus de 203 ha en complexe avec d'autres habitats de la Directive, ce qui représente un recouvrement relatif de près de 50% de la surface totale du marais.

En marais de Brouage cet habitat s'étend sur une surface relative de 459ha (soit 9.6% de la surface totale du marais) dont 154ha sont des formations complexes. Il est exclusivement présent dans le marais salé, à l'exception d'une infime fraction en marais saumâtre.

Etendues côtières d'eau salée d'origine anthropique créée à des fins aquacoles (saliculture, pisciculture puis conchyliculture). Cet habitat de lagune se caractérise par des apports d'eau salée plus ou moins réguliers (marée, réseaux de chenaux et fossés), d'eau douce (apport variable selon pluviométrie) et des sorties par évaporation en été pouvant conduire jusqu'à une phase d'assec pour certaines d'entre elles. Elles voient donc leur salinité varier de manière importante au cours de l'année.

Le complexe lagunes/habitats halophiles associés (salicorniaies, prés salés atlantiques et thermo-atlantiques, fourrés halophiles...) se révèle être tout à fait remarquable sur ce site, d'autant plus qu'une part importante des lagunes étant plus ou moins à l'abandon, présentent une végétation luxuriante en très bon état de conservation.

Les lagunes présentes sur le site ont été créées et entretenues par l'Homme à des fins aquacoles, or peu à peu ces pratiques se perdent, les lagunes souffrent de déprise. Le renouvellement des eaux salées n'étant plus ou mal permis, l'habitat se dégrade peu à peu et à terme peut évoluer vers des habitats moins originaux.

*Globalement, le site offre tous les stades possibles d'état de conservation des lagunes, de faciès très bien conservés à d'autres dont le déclassement serait discutable. Il s'avère, **selon les observations sur le terrain que les lagunes les mieux conservées sont celles exploitées de manière extensive par les conchyliculteurs**, car en plus d'offrir de belles eaux végétalisées, ces espaces offrent des complexes périphériques herbacés et frutescents luxuriants et esthétiques. A contrario, les lagunes exploitées de manière intensive, ainsi que celles **abandonnées** depuis longtemps, présentent un **intérêt patrimonial moindre lié à un excès ou à une carence de gestion**. En définitive, l'état de conservation des milieux de lagune, malgré les fortes disparités observées, peut être qualifié de moyen.*

La préservation de cet habitat étant dépendante de son mode de gestion hydraulique, il est recommandé de favoriser la reprise d'activités conchylicoles extensives pour favoriser un renouvellement et un entretien régulier des voies de circulation de l'eau salée.(MNHM)

4.4 LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le site précis des travaux, il n'y a pas d'espèce floristique et reconnue au sein de NATURA 2000.

L'établissement et ses alentours seront toujours exploités de la même façon. Le trafic, et le public seront équivalents. Le sol ne sera pas modifié, une dalle béton est déjà présente.

Le nouveau bâtiment sera à destination conchylicole, il permettra de couvrir les dégorgeoirs et d'améliorer les conditions sanitaires et de travail, pour les coquillages et pour les hommes et de mettre le matériel en sécurité (vol et intempéries).

Pendant les travaux, des engins et camion de chantier engendreront du bruit une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. L'activité conchylicole étant présente sur site.

L'exploitation du bâtiment n'entraînera pas de nuisances sonores et olfactives significatives : aucune incidence significative.

Nous pouvons considérer l'impact de ce projet comme non significatif, sur les habitats et espèces.

4.5 COMPATIBILITE AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR OU LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Les orientations D27 et D40 du SDAGE Adour Garonne, concernant la préservation, restauration et la gestion des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux sont respectées : aucune modification de zones humides.

5 PARTIE 5 : LES MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS

L'entreprise entretiendra l'ensemble de ses bâtiments et ses marais régulièrement, tout en respectant la réglementation.

Les travaux seront effectués en dehors des périodes de nidifications (1^{er} avril 30 juin).